

DEMANDE DE PERMIS DANS LA RIVE OU LITTORAL

Date de la demande: _____ Matricule: _____

PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE

Adresse complète: _____

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____
maison travail ou cellulaire

Courriel: _____
maison travail ou cellulaire

Si le demandeur n'est pas le propriétaire, une procuration doit être jointe à la demande.

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Même que «requérant» Même que «propriétaire»

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____
travail cellulaire

Courriel: _____

ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

Date prévue de début: _____

Date prévue de fin: _____

Estimation des coûts (matériaux et main d'oeuvre): _____

Responsable de la réalisation: _____

TYPE DE PERMIS (vous devez également compléter la section Type de construction ou ouvrage)

Nouvelle construction ou ouvrage Agrandissement Rénovation Autres: _____
 Démolition Renouvellement Déplacement

TYPE DE CONSTRUCTION OU OUVRAGE

Quai de moins de 20 m² Construction dans la rive Aménagement de la rive
 Quai de plus de 20 m² Stabilisation de la rive Élévateur à bateau
 Plateforme dans le Littoral Hangar à bateau Prise d'eau au lac
 Plateforme dans la Rive Coupe ou élagage d'arbre / arbuste Autres: _____

| | |
|--|--|
| Distance de l'emprise du chemin: _____ m | Distance des limites de propriété: _____ m et _____ m |
| Distance du Lac ou Cours d'eau: _____ m | Distance des autres bâtiments: _____ m et _____ m et _____ m |
| Distance de la fosse septique: _____ m | Distance du champ d'épuration: _____ m |
| Hauteur maximale: _____ m | Dimension: _____ m X _____ m |
| Matériaux employés: _____ | Type d'équipement de flottaison: _____ |
| Superficie des autres bâtiments présent: _____ et _____ m ² ; _____ et _____ m ² ; _____ et _____ m ² | |

Notes applicables au permis:

- La réglementation en vigueur prédomine sur les informations donnés dans ce formulaire;
- Le présent formulaire doit être complet sans quoi le permis ne pourra être émis;
- Chaque demande de permis nécessite un formulaire distinct.

Signature du demandeur: _____

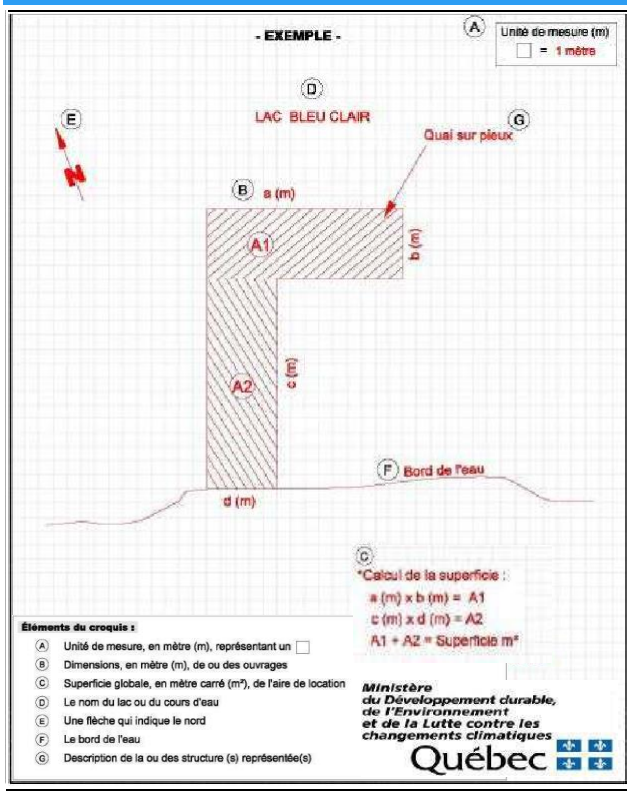
DESCRIPTION DES TRAVAUX

CROQUIS DE LA NOUVELLE CONSTRUCTION ET DE SON EMPLACEMENT

Indiquer l'emplacement, la dimension et la superficie de la nouvelle construction

Unité de mesure (m)
 = **1 mètre**

EXEMPLE DE CROQUIS POUR LA CONSTRUCTION D UN QUAI (MDDELCC, 2016)



Règlementation régionale et municipale

- Localisation du quai**
 -Le quai doit être implanté vis-à-vis l'ouverture de cinq mètres autorisés dans la rive du terrain riverain. En aucun cas le quai ne doit empiéter dans le prolongement imaginaire des lignes de terrain riverain auquel il est rattaché.
 -La dimension la plus longue du quai doit être perpendiculaire à la rive. En aucun cas la première jetée d'un quai ne peut être implantée de façon parallèle à la rive.
- Nombre de quais**
 Un seul quai peut être implanté par emplacement riverain.
- Longueur maximale**
 -La longueur maximale de tout quai est de 12 mètres. Cette longueur représente l'empiètement du quai sur le littoral. Cependant, cette longueur peut être portée à plus de 12 mètres du quai si la profondeur de l'eau n'atteint pas 1 mètre. Dans ce cas la limite de la longueur du quai est déterminée par la profondeur de l'eau au cours de l'été où l'eau est la plus basse.
 -Lorsqu'un quai est ainsi agrandi, il doit être équipé d'appareils servant de repères à sa localisation pour assurer la sécurité de la navigation ou de la circulation sur le plan ou cours d'eau durant l'hiver.
 -En aucun cas un quai ne peut créer un obstacle à la navigation ou rendre celle-ci dangereuse. Un quai ne peut empiéter de plus de 1/10 de la largeur du littoral d'un cours d'eau.
 -Les quais d'une superficie supérieure à 20 mètres carrés sont assujettis à l'obtention d'un permis d'occupation du ministère Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), lorsque situés dans le milieu hydrique public.
- Largeur maximale d'un quai**
 La largeur maximale d'un quai ne peut excéder trois mètres. Les quais équipés d'une jetée en forme de T ou de L à leur extrémité sont autorisés à la condition que la longueur maximale n'excède pas 12 mètres.
- Dimensions de la jetée d'un quai**
 Les dimensions d'une jetée à l'extrémité du quai en forme de L ou en T ne peuvent excéder une longueur de six mètres pour sa partie étant parallèle à la rive et de trois mètres de largeur. Cette jetée en forme de L ou de T doit être localisée à une distance minimale de cinq mètres de la limite des hautes eaux.
- Matériaux prohibés pour la construction d'un quai**
 L'utilisation de bois traité comprenant du chlorophéno, de l'arséniate de cuivre chromaté (ACC), du pentachlorophéno (PCP), de la créosote ou comprenant une formulation à base de chlorophénate ou de borax ainsi que leurs dérivés pour assurer la protection du bois est prohibée pour la construction d'un quai.
- Application de matériaux de recouvrement**
 Il est prohibé d'appliquer un produit de préservation des matériaux d'un quai ou de toute structure d'un quai lorsque celui-ci est installé sur le littoral.

Je _____ soussigné(e), déclare que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont exacts et que si un permis m'est accordé, je me conformerai aux règlements municipaux en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé le _____ Signature : _____

INFORMATIONS ADDITIONNELLES SELON LE TYPE DE PERMIS

1- Prise d'eau au Lac :

À fournir : - Certificat d'autorisation (CA) du MFFP

Le CA est nécessaire avant l'émission du permis et devra être respecté en tout point.

2- Coupe ou élagage d'arbres / arbustes :

À fournir : - Indiquer le nombre d'arbres par essence d'arbres, leur diamètre, leur hauteur approximative à être élagué ou émondé et les raisons pour lesquelles ils sont abattus
- Joindre un croquis et des photos de la rive avant l'intervention.

3- Aménagement dans la rive :

À fournir : - Indiquer les essences végétales à être plantées. le nombre d'arbres et arbustes par essence, leur hauteur approximative
- Joindre le plan de revégétalisation
- Indiquer si la rive a une pente inférieure ou supérieure à 30%, la largeur de l'accès projetée, les aménagements projetés, les matériaux à être utilisés, le nombres d'arbres à être coupés, élagués ou émondés pour aménager l'accès.)

4- Stabilisation de la rive :

À fournir : - Certificat d'autorisation (CA) du MFFP

Le CA est nécessaire avant l'émission du permis et devra être respecté en tout point.

- Décrire la technique de stabilisation utilisée
- Joindre tout plan préparé par une personne compétente en matière de stabilisation de la rive, s'il y a lieu, ou un croquis de l'ouvrage à être réalisé. Indiquer la hauteur de la rive à être stabiliser et la longueur de l'ouvrage.
- Joindre des photos de la rive à être stabilisée

5- Quai de plus de 20 m² et hangar à bateau :

À fournir : - Fournir le droit d'occupation du MDDELCC

- Fournir des photos de la construction existante
- Fournir des plans de la construction projetée

